CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1er avril 2026

CAISSE D'EPARGNE Rhône Alpes

Prix en euros (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

référence interne n° TA101 scellé électroniquement le 01/10/2026

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 1ER AVRIL 2026 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)
Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : **Direct Ecureuil**(1)	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : **AlertEcureuil**	**1,60 €/mois** Soit pour information, **19,20 €/an** (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	**4,50 €/trimestre** Soit pour information, **18,00 €/an**
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale • à débit immédiat : **Carte CB Visa Classic** • à débit différé : **Carte CB Visa Classic** • à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique**(2) • à débit immédiat et à autorisation systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique**(3)	**47,00 €/an** **47,00 €/an** **45,00 €/an** **45,00 €/an**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	**1,00 €/retrait** (à partir du 4ème retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Assurance sur Compte**(4)	**36,00 €/an** (en formule individuelle)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : • en agence • par Internet	**4,00 €/virement** **Gratuit**
Prélèvement • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	**Gratuit** **Gratuit**
Commission d'intervention	**8,00 €/opération** avec un plafond de **80,00 €/mois**

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code monétaire et financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires)

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.
(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs au 1er avril 2026 aux particuliers 02

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> Ouverture, transformation, clôture 04
> Relevés de compte 04
> Tenue de compte 04
> Services en agence 05
> Services bancaires de base 05
> Prestations de base 06

BANQUE À DISTANCE 07

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services) 08
> Virements 11
> Prélèvements SEPA/TIPSEPA 12
> Chèques 13
> Autres services 13
> Offres retirées de la commercialisation 13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> Les Formules 14
> Enjoy 17
> Tarifications spécifiques agence Enjoy 18
> Offre Satellis 18
> Offre Coloc' 19
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) 19
> Offres retirées de la commercialisation 20

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> Commission d'intervention 23
> Opérations particulières 23
> Incidents de paiement 24

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

> Découverts et autorisations de découvert 26
> Crédits à la consommation 27
> Crédits immobiliers 28
> Garanties et prestations diverses 28
> Assurance 29
> Crédits en devises chf 29

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> Épargne bancaire 30
> Placements financiers 31

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches 37
> Assurer vos biens 37
> Vous protéger au quotidien 38
> Assurer votre épargne 38
> Protéger vos moyens de paiements 38
> Offres retirées de la commercialisation 38

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> Frais de succession 39
> Autres prestations 40

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> Option internationale 41
> Change manuel 41
> Opérations par carte bancaire 41
> Opérations par chèques 42
> Virements non SEPA 43
> Autres services 44
> Offres retirées de la commercialisation 44

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES

> Fonctionnement du compte 45
> Offre groupée de services 45
> Moyens de paiement 46
> Crédits à la consommation 46
> Epargne et placements financiers 46
> Option internationale 46

INFORMATIONS UTILES

> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment 47
> Nos partenaires / mentions légales 47
> Informations complémentaires 49
> Définitions placements financiers 49

RÉSOUDRE UN LITIGE

> Votre Caisse d'Epargne : votre interlocuteur privilégié 50
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige 51

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt ..... **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint ..... **28,00€**
- Service d'aide à la mobilité bancaire ..... **Gratuit**
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois ..... **Gratuit**
- Virement de clôture du compte de dépôt ..... **Gratuit**
- Ouverture/clôture d'un compte de dépôt dédié au Service Ma Tirelire[3] ..... **Gratuit**

Service Ma Tirelire adossé à un compte de dépôt dédié, disponible au sein de l'espace de banque à distance du client, permettant de mettre progressivement de l'argent de côté, pour un projet personnel à court terme.

RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Quinzaine	21,60 €/an	21,60 €/an
Hebdomadaire	33,12 €/an	33,12 €/an
Quotidienne	210,72 €/an	210,72 €/an

- Relevé annuel de frais ..... **Gratuit**
- Délivrance de relevé de compte au guichet ..... **4,90 €**

TENUE DE COMPTE[1]

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits)[1] ..... **4,50 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif ..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte[2]**

Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

Rémunération des comptes interrompue depuis le 01/08/2014.

(1) Les frais de tenue de compte sont payants pour les comptes de dépôt en cas de détention d'un moyen de paiement (une carte ou un chéquier) sur le compte et au moins 1 écriture sur le compte dans le trimestre.
(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.
(3) Sous réserve de commercialisation.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ..... **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces avec une carte de retrait à usage unique
  - Au guichet de l'agence domiciliataire de votre compte Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
  - Au guichet d'une autre agence Caisse d'Epargne Rhône Alpes[1] ..... **5,00 €/retrait**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) ..... **5,50 €**

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) ..... **20,00 €**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) ..... **Gratuit**
- Frais pour paiement direct des pensions alimentaires ..... **81,00 €**
- Frais de location de coffre-fort :
  - Type A ..... **240,00 €/an**
  - Type B ..... **180,00 €/an**
  - Type C ..... **270,00 €/an**
  - Type D ..... **185,00 €/an**
  - Type E ..... **160,00 €/an**
  - Type F ..... **125,00 €/an**
  - Type G ..... **85,00 €/an**
  - Type H ..... **120,00 €/an**
  - Type I ..... **310,00 €/an**
  - Type J ..... **85,00 €/an**
- Renouvellement de carte de contrôle d'accès coffre-fort ..... **6,10 €/an**
- Ouverture forcée coffre fort (tous motifs) ..... **620,00 €**

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

SERVICES BANCAIRES DE BASE[2] ..... Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA

(1) Gratuit pour les clients des agences en ligne.
(2) Services définis à l'article D. 312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte LA prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 23).

Commission d'intervention
(pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base)..... **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

LES PRESTATIONS DE BASE[1]

- L'ouverture et la clôture du compte..... **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire ..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires ..... **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ..... **Gratuit**
- La tenue du compte..... **Tarifs standards[2]**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Tarifs standards[2]**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Tarifs standards[2]**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) ..... **Tarifs standards[2]**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque ..... **Tarifs standards[2]**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne ..... **Tarifs standards[2]**

(1) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).
(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE

- Direct Ecureuil ..... **Gratuit**
  Abonnement à des services de banque à distance (Internet[1], téléphone fixe[2], téléphone mobile, etc.)[3]
- e-Documents ..... **Gratuit**
  Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass. ..... **Gratuit**
  Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes ..... **Gratuit**
  Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
  (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
  - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP ..... **Gratuit**
  - Lecteur CAP ..... **Gratuit la 1ère année puis 12,00 € le lecteur**
- Coffre-fort numérique[4]
  Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
  - 5 Go 18/25 ans **-50%** ..... **1,20 €/mois**
- Webprotexion ..... **Gratuit**
  Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch ..... **Gratuit**
  Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Formule individuelle 12/25 ans **-50%** ..... **1,60 €/mois**
  - Formule famille 18/25 ans **-50%** ..... **2,60 €/mois**
- Service Mes alertes ..... **Gratuit**
  Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par :
  - notification hors application mobile [1]
  - par email
  - via Banxo [1]

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance[5][6]

- Consultation du code confidentiel et données de la carte[7] ..... **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte ..... **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse ..... **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)[7] ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger ..... **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget.[7]

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.
(2) Coût d'un appel local, hors surcoût selon opérateur.
(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.
(4) Hors coût opérateur téléphonique.
(5) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.
(6) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.
(7) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Equilibra Interbancaire ou carte Noméa ..... **26,50 €/an**
- Carte Equilibra sans code[1] ..... **26,50 €/an**
- Carte Nomade[2] ..... **14,40 €/an**

(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).
(2) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)[1] -26 ans -50 %	Visa Infinite	Visa Platinum	Visa Premier	CB Visa Classic	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique[2]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[3]
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			145,00 €	47,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	350,00 €	217,00 €	145,00 €	47,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						45,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					45,00 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[4]

Cartes (tarif annuel)[1]	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	145,00 €	47,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	217,00 €	145,00 €	47,00 €

À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

(1) Remise de 50 % pour toute souscription d'une nouvelle carte sur le même compte.
(2) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.
(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(4) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE[1] ..... **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale).
  Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte	CB Visa Classic à Contrôle quasi systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	-	-	**Gratuit au-delà 1 €/ retrait**	**Gratuit au-delà 1 €/ retrait**
Jusqu'à 5 retraits dans le mois	-	**Gratuit au-delà 1 €/ retrait**	-	-
Retraits illimités dans le mois	**Gratuit**	-	-	-

- Carte détenue dans le cadre du forfait Satellis Intégral ..... **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque ..... **7,40 €/an**
- Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne) ..... **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités ..... **14,40 €/an**

Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile[2]) ..... **13,00 €/an**
- Solutions de paiement mobile et montres connectées[3] agréées Caisse d'Epargne:
  - Apple PAY
  - Google Pay
  - Samsung Pay
  - Garmin Pay
  - SwatchPAY !
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence..... **10,00 €**

(1) Voir détail zone EEE page 49.
(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.
(3) Ces solutions sont disponibles auprès des clients particuliers équipés d'un smartphone et/ou montre compatible et porteurs de cartes de paiement Visa Particuliers. Voir les cartes éligibles, les appareils compatibles et les autres conditions générales d'utilisation de la carte Visa Caisse d'Epargne des solutions de paiement mobile Apple Pay, Samsung Pay, Google Pay, SwatchPAY!, Garmin Pay sur le site www.caisse-epargne.fr ou auprès de votre agence.

- Refabrication d'une carte avant échéance :
  - Carte Visa ..... **11,40 €**
  - Autre carte ..... **5,90 €**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence[1] ..... **5,40 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte en cas de perte, vol ou usage frauduleux ..... **Gratuit**

VIREMENTS[2]

- Réception d'un virement SEPA[3] LA occasionnel ou permanent ..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	**Gratuit**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Epargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	**4,00 €**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	**4,00 €**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**0,67 €**	**Gratuit**

- Virement de clôture du compte de dépôt ..... **Gratuit**

Autres opérations

- Service Wero ..... **Gratuit**
  Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Frais par virement prioritaire en euros avec un délai fixé à J ..... **12,95 €**

(1) Gratuit depuis l'espace de banque à distance dans la limite de 3 modifications par an et sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.
(2) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 49). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 41.
(3) Voir définition de la zone SEPA en page 49.

- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission ..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort dans le délai réglementaire d'un Recall..... **17,00 €**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort « hors délai »..... **27,50 €**
- Demande de retour de fonds sur liste de virements « papier » émis à tort..... **17,00 €**
- Émission d'un virement SEPA à partir d'un Livret[1] ..... **4,00 €**

> PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA[2]

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) ..... **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements..... **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA..... **20,00 €/opération**

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	**Gratuit**	**Gratuit**
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	**Gratuit**	**Non disponible**

ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) pour chaque mandat désigné à la Caisse d'Epargne. Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'EPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement..... **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat ..... **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement ..... **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis ..... **Gratuit**

(1) Gratuit dans le cadre du Livret A. Les opérations enregistrées sur des comptes sur livret sont limitées à des versements ou des retraits au profit du titulaire ou à des virements de ou à son compte à vue.
(2) Voir définition de la zone SEPA en page 49.

- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis ..... **Gratuit**
- Émission de prélèvement par un client créancier ..... **Nous consulter**
- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) ..... **Gratuit**

CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) ..... **Gratuit**
  - Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré[1] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
  - Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Émission d'un chèque de banque en agence ..... **12,95€ (1ère opération gratuite)**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret (hors Livret A) ..... **6,90€**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A ..... **Gratuit**
- Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
  - Envoi par lettre recommandée ..... **8,90 €**
  - Envoi par courrier simple ..... **Gratuit**

La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ..... **16,95 € (1ère opération gratuite)**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ..... **22,95 € (1ère opération gratuite)**

AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées et prélèvements ..... **32,40 €/an**
  Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte de retrait nationale ..... **22,60 €/an**
- Choix du visuel - visuel Olympique Lyonnais (arrêt du service au 01/09/2024)
  - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic ..... **Gratuit**
  - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier ..... **Gratuit**

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

LES FORMULES

À SAVOIR

La Formule Famille[1], une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire.

Ces offres sont composées des services suivants :

	FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)	
Cartes bancaires disponibles[2]	**CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[3] / systématique[3]**	**CB Visa Classic[4] ou CB Visa Classic IZICARTE[5] Débit Immédiat ou Débit Différé**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[6] • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert[7]	
Formule Famille[1]	**13,20 €/mois**	
Formule individuelle[8]	**7,70 €/mois**	
Formule individuelle Jeunes (11-28 ans)[8]	**Gratuit**	
Professionnels[9]	**50 % de réduction**	

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.
(2) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(4) Les cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(6) À l'exception des clients mineurs.
(7) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(8) Si fourniture d'une 2e carte d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle (hors forfaits auto-entrepreneur, freelance et SCI).

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2] / systématique[2]	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier[3] ou CB Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé[6] • Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[7]		
Formule Famille[8]	**15,70 €/mois**		**20,00 €/mois**
Formule individuelle[9]	**10,20 €/mois**		**15,30 €/mois**
Formule individuelle Jeunes (11-28 ans)[9]	**4,00 €/mois**		**6,00 €/mois**
Professionnels[10]	**50 % de réduction**		

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes bancaires pour un compte joint avec au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(3) Les cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50% du prix unitaire facturé.
(9) Si fourniture d'une 2e carte d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle. (Hors forfaits auto-entrepreneur, freelance et SCI).

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2] /systématique[2]	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit immédiat ou Débit différé	Visa Premier[3] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit immédiat ou Débit différé	Visa Platinum[3] ou Visa Platinum IZICARTE[4] Débit Différé	Visa Infinite[3] Débit différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé[6] • Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[7]				
Formule Famille[8]	**30,20 €/mois**		**38,00 €/mois**	**49,00 €/mois**	
Formule individuelle[9]	**22,30 €/mois**		**28,00 €/mois**	**39,00 €/mois**	
Formule individuelle Jeunes (18-28 ans)	**50 % de réduction**				
Formule individuelle Jeunes (11-17 ans)	**50 % de réduction**				
Professionnels[10]	**50 % de réduction**				

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes bancaires pour un compte joint avec au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50% du prix unitaire facturé.
(9) Si fourniture d'une 2e carte d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle. (Hors forfaits auto-entrepreneur, freelance et SCI).

> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	**2,00 €/mois soit 24,00 €/an**
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[1]	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe,mobile, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic : • l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne, • la réédition/réactivation du code confidentiel, • les frais d'opposition (blocage) de la carte, • la re-fabrication de la carte avant échéance, • les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).	

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte[1]

• Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN ..... **5,00 €**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA[1]

Frais par virement vers une autre banque

• Frais par virement occasionnel vers une autre banque..... **5,00 €**

Autres opérations

• Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement ..... **5,00 €**

> OFFRES SATELLIS

FORFAIT AUTONOMIE II (offre commercialisée à compter du 26 octobre 2026)

Forfait Autonomie II est une offre groupée de services[2] réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'Assurance sur Compte[3], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Forfait Autonomie II-	
Carte Nomea[4] - Carte Equilibra sans code	**3,10 €/mois soit 37,20 €/an**
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	**4,15 €/mois soit 49,80 €/an**

SATELLIS AUTONOMIE I (offre commercialisée jusqu'au 25 octobre 2026)

Satellis Autonomie est une offre groupée de services[2] réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement[3]), le Service Opposition[3], Satellis Assurance[3], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie	
Carte Nomea[4] - Carte Equilibra sans code	**3,10 €/mois soit 37,20 €/an**
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	**4,15 €/mois soit 49,80 €/an**

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.
(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.
(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Sous réserve de commercialisation.

OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée[5] d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services	
Sans Carte de paiement	**Gratuit**
Carte Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**

OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant • La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt • Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique[1]) • Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte • Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité • Deux chèques de banque par mois • Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte • La fourniture de relevés d'identités bancaires • Un changement d'adresse une fois par an	**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[2] ..... **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier ..... **4,00 €/opération dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[2] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code monétaire et financier ..... **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[2] pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code monétaire et financier ..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision[3]
  Frais dans la limite d'un plafond de ..... **16,50 €/mois[4]**

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au co-titulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(2) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(3) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(4) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.
(4) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle)[1]	CB Visa Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	CB Visa Classic[2] ou CB Visa Izicarte Classic[3] à débit immédiat	CB Visa Classic ou CB Visa Izicarte Classic[3] à débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte[3] Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte[3] Platinum	Visa Infinite
Une carte au choix						
Tarif standard	**10,20 €**	**10,20 €**	**10,20 €**	**17,00 €**	**23,00 €**	**35,50 €**
Tarif jeunes						
12/17 ans	**Gratuit**					
18/21 ans	**- 75 % de réduction**					
22/25 ans	**- 50 % de réduction**					

Des services inclus dans le socle

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle[4] ou formule Famille[4][5][6][7])
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier sur demande[7]
- Un forfait de X retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)[8]

Avantages couples et offres supplémentaires	
Votre 2ème Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	**50 % de réduction[9]**
2ème carte CB Visa Classic	**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**
2ème carte Visa Premier	**3,00 €/mois soit 36,00 €/an**
2ème carte Visa Platinum	**50 % de remise sur le prix de vente unitaire**

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).
(2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.
(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.
(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(8) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.
(9) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

> SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 5 % de remise sur le prix à l'unité[1]	2 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité[1]	3 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité[1]

TARIFICATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES 12-25 ANS	
Clients 12-21 ans	**-75 % sur tarif standard**
Clients 22-25 ans	**-50 % sur tarif standard**

SERVICES « DU QUOTIDIEN »	
	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	**1,20 €**
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	**2,20 €**
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	**4,00 €** 11/28 ans **Gratuit**
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	**16,00 €** 11/28 ans **Gratuit**
Opérations courantes illimitées[2]	**2,70 €**
Coffre-fort numérique[2]	**1,20 €** 18/25 ans **Gratuit**
AlertEcureuil Formule Individuelle	**1,60 €** 12/25 ans **Gratuit**
AlertEcureuil Formule Famille[2]	**2,60 €**

SERVICES « ASSURANCES »[3][4]	
	Tarif annuel[5]
Protection Juridique	**Nous consulter**
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	**Nous consulter**
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	**Nous consulter**
Sécur'Média Famille - Formule 1	**Nous consulter**
Sécur'Média Famille - Formule 2	**Nous consulter**
Assurance sur Epargne	**Nous consulter**

(1) Remise non cumulable avec la remise accordée aux 12-25 ans.
(2) Service non commercialisé auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(4) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) La 1ère mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation mensuelle[1] à une offre groupée de services	Satellis Essentiel[3]	Satellis Essentiel Plus[3]	Satellis Intégral[3]
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	**10,60 €/mois**	**11,90 €/mois**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte[2] à débit immédiat	**10,60 €/mois**	**11,90 €/mois**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte[2] à débit différé	**10,60 €/mois**	**11,90 €/mois**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[2] à débit immédiat			**19,80 €/mois**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[2] à débit différé			**19,80 €/mois**
Carte Visa Infinite			**36,80 €/mois**

FUTEO ET SOLUTION 16/17 ET SATELLIS JEUNE 16/17

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services	Futeo[4]	Solution 16/17[4]	Satellis Jeune 16/17 [5]
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	**1,00 €/mois**	**1,00 €/mois**	**1,00 €/mois**
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic	**1,00 €/mois**	**1,00 €/mois**	**1,00 €/mois**

FORFAIT LIAISON (fin de commercialisation le 01/01/2019)

- Carte Nomade / Assurance perte/vol[6] / Direct Ecureuil (service de banque à distance y compris service Bourse)[7]
  Cotisation à une offre groupée de services Forfait Liaison ..... **16,00 €/an**

(1) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.
(2) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(3) Tarifs des offres souscrites avant le 01/10/2010, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.
(4) Tarifs des offres souscrites avant le 01/07/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.
(5) Tarif des offres souscrites avant le 01/03/2012, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.
(6) Sous réserve d'acceptation de votre Caisse d'Epargne. Contrat de BPCE assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.
(7) Service gratuit à l'unité.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION ..... 8,00 € /opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 24). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur ..... **10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 83,33 €)**
- Frais par saisie-attribution /Frais par saisie-conservatoire ..... **81,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ..... **5,00 €**

À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- Son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- Le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 5 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision[1] (maximum 1 par jour)..... **10,00 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[2]
  - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € ..... **22,00 €/rejet**
  - Chèque supérieur à 50,00 €..... **42,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ..... **Gratuit**
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire..... **20,00 €**

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) ..... **Gratuit**
- **Rejet de prélèvement**
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[3]
  - Prélèvement inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération**
  - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €[2] ..... **12,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond de ..... **40,00 €/jour**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. Voir définition et tarification en page 23.
(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.
Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision.
À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision ..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision..... **Gratuit**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)..... **Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte LA par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif ..... **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte ..... **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire..... **38,00 €**

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ..... **3,50 €/trimestre**

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[1][2]

- Autorisation de découvert permanente
  - Intérêts débiteurs au taux de..... **Taux de base Caisse d'Epargne[3] + 11,40 % fixé dans la limite du taux d'usure**
  - Frais de gestion 18/25 ans **-50 %** .....**13,15 €/an**
  - Taux de découvert appliqué en cas de dépassement de l'autorisation du découvert permanent .....**Seuil de l'usure**

  Pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18,00 %, le TAEG[4] ressort à 21,30 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.
- Autorisation de découvert ponctuelle
  - Intérêts débiteurs au taux de .....**Seuil de l'usure**
  - Frais de mise en place ..... **13,15 €**
  - Taux de découvert appliqué en cas de dépassement de l'autorisation du découvert ponctuelle .....**Seuil de l'usure**

  Pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 45 jours consécutifs, au taux débiteur de 21,02%, le TAEG[4] ressort à 23,39% (taux d'usure en vigueur en septembre 2025). Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) Le taux de base Caisse d'Epargne est de 6,60 % (au 01/04/2026).
(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

DÉCOUVERT[1]

• Découvert non autorisé

- Intérêt débiteurs au taux de ..... **Seuil de l'usure**

Pour un dépassement d'un montant de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 21,02%, le TAEG[2] ressort à 23,39% (taux d'usure en vigueur en septembre 2025). Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

• Service franchise d'agios ..... **16,80 €/an**

(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

• Exonération des intérêts débiteurs

(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € ..... **3,50 €/mois**
- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € ..... **6,60 €/mois**

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION[3]

CRÉDIT RENOUVELABLE

• Teoz [4] Izicarte [4]

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement[4] qui en fixe les conditions tarifaires.

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

• Taux débiteur ..... **Nous consulter**

• Frais de dossier (en % du montant emprunté) ..... **1,00 %/prêt**

- Minimum ..... **80,00 €**
- Maximum ..... **500,00 €**

AUTRES SERVICES

• Location avec Option d'Achat[5] ..... **Nous consulter**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.
(2) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(3) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation.
(4) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.
(5) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA :FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CRÉDITS IMMOBILIERS[1]

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) ..... **1,00 %**
  - Minimum ..... **500,00 €**
  - Maximum ..... **1500,00 €**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
  - Frais de dossier maximum ..... **500,00 €**
- Prêt à taux zéro
  - Frais de dossier (en % du montant emprunté) ..... **Gratuit**
- Prêt Viager Hypothécaire[2]

Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

À SAVOIR

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes propose des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...). Pour plus de renseignements, adressez-vous à votre syndic qui pourra prendre contact avec la Caisse d'Epargne.

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES[3]

PRESTATIONS DIVERSES

- Duplicata de tableau d'amortissement ..... **20,00 €**
- Frais de prise de garantie Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF) ..... **Nous consulter**
- Frais de mainlevée hypothécaire ..... **59,50 €**
- Frais de déblocage
  (à partir du 11e déblocage de fonds sur une même opération de financement) ..... **30,00 €/opération**
- Frais de déblocage « express » (en valeur compensée au profit d'une autre banque) ..... **12,95 €**
- Frais de visite de chantier ..... **coût réel - mini 96,00 €**
- Frais d'estimation de biens ..... **coût réel - mini 190,00 €**
- Frais de nantissement interne ou gage ..... **coût réel - mini 60,00 €**
- Frais de nantissement externe ou gage ..... **coût réel - mini 110,00 €**
- Modification de quantième sur un contrat de prêts ..... **100,00 €**
- Attestations diverses et certificats
  (d'intérêts payés, de solde, de fin de prêt, fiscale, APL AL...) ..... **15,60 €**
- Frais d'avenant au contrat pour réaménagement de taux, durée de la phase d'amortissement ou changement de produit[4] ..... **3,00 % du capital restant dû**
- Frais d'avenant au contrat pour changement de destination du bien, changement de garantie, changement d'emprunteurs, désolidarisation, changement d'objet, report d'échéance[4] ..... **1,00 % du capital restant dû**

REMBOURSEMENT PÉRIODIQUE DE PRÊT ..... **Se référer à votre contrat**

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(2) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.
(3) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.
(4) A l'exception de la substitution d'assurance emprunteur et de la déliaison d'assurance qui sont gratuites.

> ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur[1]** ..... **Nous consulter**
  Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[2].

> CRÉDITS EN DEVISES CHF

PRÊTS PERSONNELS

- Frais de dossier ..... **1,00 %**
  - minimum ..... **80,00 CHF**
  - maximum ..... **500,00 CHF**

CRÉDITS IMMOBILIERS

- Frais de dossier ..... **1,00 %**
  - minimum ..... **500,00 CHF**
  - maximum ..... **1500,00 CHF**

PRESTATIONS DIVERSES

- Duplicata de tableau d'amortissement ..... **25,00 CHF**
- Mainlevée hypothécaire ..... **70,00 CHF**
- Frais de déblocage
  (à partir du 11e déblocage de fonds sur une même opération de financement) ..... **36,00 CHF/opération**
- Frais de visite de chantier ..... **coût réel - mini 120,00 CHF**
- Frais d'estimation de biens ..... **coût réel - mini 240,00 CHF**
- Frais de nantissement interne ou gage ..... **coût réel - mini 80,00 CHF**
- Frais de nantissement externe ou gage ..... **coût réel - mini 140,00 CHF**
- Attestations diverses et certificats
  (d'intérêts payés, de solde, de fin de prêt, fiscale, APL AL...) ..... **15,60 CHF**
- Frais d'avenant au contrat pour réaménagement de taux, durée de la phase d'amortissement ou changement de produit[1] ..... **3,00 % du capital restant dû**
- Frais d'avenant au contrat pour changement d'emprunteurs, désolidarisation, changement d'objet[3], changement de destination du bien, changement de garantie ..... **1,00 % du capital restant dû**

REMBOURSEMENT PÉRIODIQUE DE PRÊT ..... **Se référer à votre contrat**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(3) À l'exception de la substitution d'assurances emprunteur et de la déliaison d'assurances qui sont gratuites.

ÉPARGNE
ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ÉPARGNE BANCAIRE[1]

Épargne réglementée		Épargne à terme
Comptes et livrets d'épargne	Épargne Logement	
– Livret A – Livret de Développement Durable et Solidaire (LLDS) – Livret d'Épargne Populaire (LEP) – Livret Jeune – Compte sur Livret	– Plan Épargne Logement (PEL) – Compte Épargne Logement (CEL)	– Compte à Terme

- Ouverture/clôture d'un compte ou livret d'épargne[2] ..... **Gratuit**
- Ouverture/Clôture d'un compte à terme ..... **Nous consulter**
- Frais pour les comptes sur livret inactifs[3] ..... **30,00 €**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement ..... **100,00 €**
- Frais de transfert du LEP ..... **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits

Selon périodicité	Papier	Électronique
Semestrielle, annuelle	Gratuit	Gratuit
Trimestrielle	3,00 €	Gratuit
Mensuelle	12,00 €	12,00 €

- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) Hors compte à terme.
(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix,) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.

- Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Epargne
  - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif[1] ..... **Gratuit**
  - Retrait avec accréditif ..... **Gratuit**
  - Retrait sans accréditif[1] (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne) ..... **5,15 €**

À SAVOIR

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique ..... **10,80 €/an**

À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.
Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers.

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

- Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI ..... **Gratuit**
- Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME- ETI ..... **Gratuit**
- Frais de transfert
  - CTO/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
  - CTO vers une autre banque ..... **140,00 €**
  - PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 140,00 €)[2]
    - Par ligne titre transférée ..... **15,00 € par ligne**
    - Par ligne si titres non cotés ..... **50,00 € par ligne**

(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.
(2) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

• Frais de transaction sur les opérations de bourse.

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

• EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction[1]		Par Internet	Par téléphone	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	**Ordre < 5 000 € : 0,42 % Ordre > ou = 5 000 € : 0,32 %**	**Ordre < 5 000 € : 1,40 % Ordre > ou = 5 000 € : 1,30 %**	**Ordre < 5 000 € : 1,40 % Ordre > ou = 5 000 € : 1,30 %**
	PEA / PEA-PME-ETI	**Montant < 5 000 € : 0,42 % du montant de la transaction Montant > ou = 5 000 € : 0,32 % du montant de la transaction**	**1,20 % du montant de la transaction**	**1,20 % du montant de la transaction**
Commission fixe par transaction	CTO	**-**	**-**	**-**
	PEA / PEA-PME-ETI	**-**	**-**	**-**
Minimum de perception	CTO	**7,20 €**	**19,00 €**	**19,00 €**
	PEA / PEA-PME-ETI	**-**	**-**	**-**

- Ordre reçu et non exécuté ..... **Gratuit**
- Ordre annulé ..... **Gratuit**

• HORS EURONEXT (Bourses étrangères) ..... **Nous consulter**
- Ordre reçu et non exécuté ..... **Gratuit**
- Ordre annulé ..... **Gratuit**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

• Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
OPC Hors Groupe	**29,50 € + Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Frais de rachat	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

(1) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.

- Produits structurés
  - Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne	
Frais de souscription	**Gratuit**
Frais de sortie	**Gratuit**
Autres titres de créance	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

  - Fonds à Formule

Frais de souscription	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Frais de sortie • Avant échéance de fonds à formule • À échéance	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

FRAIS RÉCURRENTS
FRAIS LIÉS AU SERVICE

À SAVOIR

Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, référence au 31 décembre. Ils sont acquis à la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour toute année commencée.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)
Droits de Garde/Frais de tenue de compte

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 31 décembre et prélevée annuellement	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Minimum de Perception	Maximum de Perception
Valeurs Groupe	0,33 %	4,70 €	-	27,00 €(1)
Autres valeurs	0,33 %	4,70 €	36,50 €	-

• Maximum de perception ..... **300 €**

Tarification jeunes (moins de 29 ans) sur frais annuel de gestion.....**Gratuit**

PEA / PEA-PME-ETI
Droits de Garde/Frais de tenue de compte

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 31 décembre et prélevée annuellement	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Minimum de Perception	Maximum de Perception
Valeurs Groupe	0,33 %	4,70 €	-	27,00 €(1)
Autres valeurs	0,33 %	4,70 €	-	-

• Maximum de perception ..... **300 €**

Tarification jeunes (moins de 29 ans) sur frais annuel de gestion .....**Gratuit**

(1) Maximum de perception qui s'applique uniquement sur les portefeuilles composés exclusivement de valeurs groupe.

À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020.
Les droits de garde au titre d'un PEA/ PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% de la valeur du plan. La majoration possible par ligne ou unité de compte, est plafonnée à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs[1] ..... **Droits de garde[2]**

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON COTÉS

	CTO	PEA / PEA-PME-ETI
Frais d'ouverture	**Inclus dans les droits de garde**	**Inclus dans les droits de garde**
Frais de gestion de dossier	**Inclus dans les droits de garde**	**Inclus dans les droits de garde**
Frais de transaction	**1,20 % du montant de la transaction**	**1,20 % du montant de la transaction**

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[3]

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.
(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(3) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

• Conditions applicables aux mandats et avenants signés à compter du 16 Mars 2026

Commission de gestion annuelle « tout compris »*	Taux Unique 1,20%TTC
Incluant la Commission forfaitaire de gestion de VEGA IS	**Dont 1,10% TTC** Dont 70% rétrocédés à la Caisse d'Epargne en sa qualité de distributeur du mandat
Incluant une Commission forfaitaire de tenue de compte (conservation des actifs et traitement des opérations)	**Dont 0,10% TTC**

En cas de résiliation du mandat les conditions tarifaires standard applicables au compte titres / PEA seront rétablies.

• Conditions applicables aux mandats signés avant le 16 Mars 2026

Droit d'entrée et de sortie	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.**
Commissions de mouvement	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des commissions de mouvement.**
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	**80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Epargne en tant que distributeur du mandat.**
Droits de garde	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des droits de garde.**

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :
Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

*Commission prélevée semestriellement, basée sur la moyenne des valorisations fin de mois du portefeuille. Seuls les impôts/taxes et timbres de bourse sont directement prélevés par le Teneur de compte en supplément de la commission de gestion annuelle.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES

À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention ..... **Gratuit**

À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback (remise après achat) et remises immédiates).

OPERATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
  - Avis d'opéré titres ..... **Gratuit**
  - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique ..... **Gratuit**
- Autres services
  - Bourse Esprit Écureuil .....
    - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices ..... **12,00 €**
    - Service Abonnement à l'unité ..... **Gratuit**
    - Service Assurances moins-values à l'unité ..... **7,00 €**
    - Service « Prise de bénéfices » à l'unité ..... **10,00 €**
- Transactions sur l'or (achat et vente)
  - Commission proportionnelle ..... **2,10 %**
  - Minimum de perception ..... **17,50 €**
  - Scellé or ..... **10,00 €**
- Services de Gestion Privée : Étude patrimoniale « Scan Patrimoine »
  - Globale ..... **mini 360,00 €**
  - Thématique ..... **mini 80,00 € - maxi 250,00 €**
- Frais de recherche sur titres
  - Recherche standard de moins de 5 ans ..... **80,00 €**
  - Autres recherches ..... **sur devis**
- Délivrance d'attestation fiscale ou duplicata d'attestation fiscale pour récupération d'impôt (valeurs étrangères) - par formulaire* ..... **156,00 €**

* Seuil de déclenchement de l'édition du formulaire pour récupération d'impôt : 200€.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garanties Santé**[1] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garanties des Accidents de la Vie**[1] ..... **Nous consulter**
  Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR' Obsèques**[2] ..... **Nous consulter**
- **SECUR' Famille 2**[3] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR'Urgence**[4] ..... **Nous consulter**
  Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 euros en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie**[5] ..... **Nous consulter**
  Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
- **Start'Expat**[6] ..... **Nous consulter**
  Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

> ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto**[7] ..... **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues**[7] ..... **Nous consulter**
- **Assurance Habitation**[7] ..... **Nous consulter**
- **Télésurveillance**[8] ..... **Nous consulter**
- **SECUR'Média**[7] ..... **Nous consulter**
  Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
  Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.
(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINTCLOUD Cedex.
(6) Association de Services des Français de l'Etranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.
(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances.
(8) Prestation assurée par IMA Protect.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique[1] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).
- Sérélia Téléassistance[2] ..... **Nous consulter**
  Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne[1] ..... **27,00 €/an**
  En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 euros) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte[3]
  Une assurance[4] permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés ;
  - Formule individuelle.....36,00 €/an
  - Formule Famille.....57,60 €/an

Pour en savoir plus :

https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Protection juridique[5] offre souscrite avant le 21/11/2021 ..... **Nous consulter**
- Secur Famille[6] ..... **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques[8] ..... **Nous consulter**
- Garantie Urgence[7] ..... **Nous consulter**
- Garantie Famille[9] ..... **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement[5] ..... **18,30 €/an**
- Service Opposition[5] ..... **22,00 €/an**
- Satellis Assurance[5] ..... **15,70 €/an**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA[5] ..... **13,20 €/an**
- Télésurveillance IMA Protect[10] ..... **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances.
(2) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € – 118 avenue de Paris -CS 89139 – 79061 NIORT – Cedex 09 – RCSNIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443
(3) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.
(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(6) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(7) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(8) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(9) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(10) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé.....**Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs[1] est inférieur à 5965 €*.....**Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple[2].....**Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5965*€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	**1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €***
Cas d'une succession complexe[3]	**1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €***

- Évaluation des avoirs du conjoint survivant..... **Gratuit**

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier ;
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt ;
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès ;
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...) ;
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

* montants susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation.

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5965€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritierau sens du 1° de l'article 734 du code civil (les enfants et leurs descendants) ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

> AUTRES PRESTATIONS

CAUTIONS BANCAIRES

- Caution bancaire émise par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes commission proportionnelle annuelle
  - minimum..... **1,00 %**
  - maximum..... **3,00 %**
- Frais de dossier sur acte préétabli..... **38,00 €**
- Frais de dossier sur acte spécifique ..... **101,50 €**
- Acte rectificatif..... **38,00 €**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (moins d'un an) ..... **17,20 €**
- Frais de recherche complexe (plus d'un an) ..... **35,50 €**
- Frais de relevé de situation de compte (liquidation de communauté, ISF, IFI, non-résidents)
  - sur année en cours ..... **45,50 €**
  - sur années antérieures..... **84,50 €**
- Recherches complexes (à partir de 3 documents sur moins d'un an ou 2 documents sur plus d'un an)..... **35,00 €/heure**
- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'un mandat de prélèvement SEPA ..... **20,00 €**

COMPTE SÉQUESTRE

- Ouverture de compte séquestre ..... **78,00 €**

AUTRE SERVICE

- Attestations diverses hors ISF/IFI (d'intérêts payés, CAF, de solde...)..... **15,60 €**

ENTREMISE IMMOBILIÈRE

- Commission de service comprise entre 3,5 % et 8,5 % du montant de l'investissement (selon les caractéristiques du bien, neuf ou ancien rénové)[1].

(1) La Caisse d'épargne Rhône Alpes exerce l'activité d'entremise immobilière avec plusieurs de ses partenaires. Voir limites, conditions auprès de votre conseiller.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES[1]

OPTION INTERNATIONALE[2]

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit		Formule 3 : Séjour + 11/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités[5]	3/mois[4]	Illimités[5]	4/mois[4]	Illimités[5]	Illimités[4][5]
Paiement par carte	Illimités[5]	10/mois	Illimités[5]	Illimités[5]	Illimités[5]	Illimités[5]
Virements	Illimités[7]	-	Illimités[7]	1/mois[6]	Illimités[7]	1/mois[6]
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois[3]		2 mois[3]		2 mois[3]	

CHANGE MANUEL

ACHAT / VENTE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)[8]

- Application du cours spécifique Billets
- Commission fixe petits ordres[9] ..... **6,00 €**

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE[1]

À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 49).
(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.
(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(6) Exonération des frais d'émission ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.
(9) Commission perçue pour vente de devises par la banque < 150 € et achat de devises par la banque < 100 €.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB[1] d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %
Commission fixe	3,20 €	6,25 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en euro dans la zone euro (la carte est émise par la banque)..... **Gratuit**
- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
  - Commission proportionnelle ..... **2,80 %**
  - Commission fixe ..... **0,50 €**
  - Maximum de perception..... **9,00 €**

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT DE CHÈQUE ÉMIS À L'ÉTRANGER PAR NOS CLIENTS[2]

> En euros

- (a) Commission de service ..... **0,10 % - mini 17,50 €**
  ..... **maxi 102,50 €**
- (b) Commission de transfert[3] ..... **0,10 % - mini 18,60 €**
- Minimum de perception (a+b)..... **36,10 €**

> En devises

- (a) Commission de service ..... **0,10 % - mini 17,50 €**
  ..... **maxi 102,50 €**
- (b) Commission de change[3] ..... **0,05 % - mini 16,10 €**
- (c) Commission de transfert ..... **0,10 % - mini 18,60 €**
- Minimum de perception (a+b+c) ..... **52,20 €**

À SAVOIR

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises ainsi que les chèques de voyage depuis le 01/01/2023. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement, le prélèvement SEPA[4], ou le virement international, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

(1) DAB : distributeur Automatique de Billets.
(2) À la tarification des opérations internationales peut s'ajouter la récupération des frais réclamés par les correspondants étrangers.
(3) Commision réduite de moitié pour la partie supérieure à 80 000 €.
(4) Voir définition de la zone SEPA en page 49.

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

> Frais par virements (en euros ou en devises)

- Commission de transfert[1] ..... **0,10 % - mini 18,60 €**
- + commission de change (si virement en devises)[1] ..... **0,05 % - mini 16,10 €**
- Frais de recherche sur virement international ou SEPA ..... **27,50 €**

> Virement vers la BCP Maroc

- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP du Maroc
  (virement en euro et dont le montant est < 150 000 €) ..... **5,00 €**

FORFAITS FRAIS OUR[2] À LA CHARGE DU DONNEUR D'ORDRE

- Commission proportionnelle ..... **0,05 %**
- Minimum de perception ..... **25,00 €**
- Maximum de perception ..... **100,00 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

> Frais par virements (en euros ou en devises)

- Commission de rapatriement ..... **16,60 €**
- + commission de change (si virement en devises)[1] ..... **0,05 % - mini 16,10 €**
- Commission de correction (si coordonnées incomplètes ou erronées) ..... **16,40 €**

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.
L'opération de change est réalisée selon le taux de change appliqué par la banque au jour de la conversion.

(1) Commision réduite de moitié pour la partie supérieure à 80 000 €.
(2) Frais pris par les banques étrangères dans le choix de l'option « Tous frais à la charge de donneur d'ordre » lors d'un virement international émis.

AUTRES SERVICES

OPÉRATIONS LIÉES AU COMPTE EN DEVISES

- Mise en place d'un contrat de vente à terme mensuelle en devises CHF
  - Sur 6 mois ..... **16,30 €**
  - Sur 12 mois ..... **26,80 €**
- Mise en place d'une opération de change au comptant ..... **Nous consulter**
- Mise en place d'un contrat de Garantie de change en devises CHF ..... **149,80 €**
- Virement de compte à compte (compte devises - compte euros)
  - Commission de change[1] ..... **0,05 % - mini 16,10 €**
- Participation aux frais de tenue de compte en devises
  (hors offre groupée de services) ..... **5,00 CHF/trimestre**
- Découvert non autorisé comptes en devises ..... **Taux de Base Caisse d'Epargne[2] + 8,50 %**
- Rémunération des comptes en devises CHF interrompue à compter du 01/01/2015

SERVICES LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- Copie de document (avis d'opération, message Swift…) ..... **4,90 €/document**

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) ..... **26,40 €/an**

(1) Frais pris par les banques étrangères dans le choix de l'option « Tous frais à la charge de donneur d'ordre » lors d'un virement international émis.
(2) Le Taux de Base Caisse d'Epargne est de 6,60 % (au 01/04/2026).

TARIFICATION
ET AVANTAGES JEUNES

TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'ÂGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

> FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Formule Individuelle ..... **12/25 ans : -50 %**

> OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DETAIL DE L'INTEGRALITE DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGE 14)

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[1] / systématique[1]
Formule Initial	**Gratuit**
Formule Confort	**4,00 €/mois**
Formule Optimal	**50 % de réduction[5]**

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[1]	CB Visa Classic[2] ou CB Visa Classic IZICARTE[3] Débit immédiat ou Débit différé	Visa Premier[2] ou Visa Premier IZICARTE[3] Débit immédiatou Débit différé	Visa Platinum[2] ou Visa Platinum IZICARTE[3] Débit Différé	Visa Infinite[2] Débit différé
Formule Initial	**Gratuit**				
Formule Confort	**4,00 €/mois**		**6,00 €/mois**		
Formule Optimal	**50 % de réduction[5]**				

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien[4].

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(4) Les services chéquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.
(5) Du prix en vigueur indiqué dans «Offres Groupées de Services» page 14.

MOYENS DE PAIEMENT

MONEY WALKIE [1]

- Porte-monnaie à la demande de Money Walkie sans contact
- Tarif préférentiel pour les clients et les sociétaires Caisse d'Epargne..... **Nous consulter**

À SAVOIR

Money Walkie est un porte-monnaie sans contact permettant de confier des petites sommes en toute sécurité aux enfants à partir de 7 ans et ainsi les accompagner progressivement dans leur éducation budgétaire.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[2]

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
  - Frais de dossier ..... **Nous consulter**

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- Frais annuel de gestion Compte-titres ordinaire (CTO) et Plan d'Epargne Actions (PEA)..... **Gratuit pour les moins de 29 ans**

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[3]

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

OPTION INTERNATIONALE[4]

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans gratuit		Formule 2 : Séjour 11/28 ans gratuit		Formule 3 : Séjour + 11/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités[7]	3/mois[6]	Illimités[7]	4/mois[6]	Illimités[7]	Illimités[6][7]
Paiement par carte	Illimités[7]	10/mois	Illimités[7]	Illimités[7]	Illimités[7]	Illimités[7]
Virements	Illimités[9]	-	Illimités[9]	1/mois[8]	Illimités[9]	1/mois[8]
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois[5]		2 mois[5]		2 mois[5]	

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 32 197,90 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 115 boulevard de Sébastopol 75002 Paris, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur «http://www.regafi.fr»www.regafi.fr).
(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation.
(3) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(5) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.
(6) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(7) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(8) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(9) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

INFORMATIONS **UTILES**

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : **09 69 36 45 45** Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : **09 69 36 39 39** Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne.
En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

NOS PARTENAIRES

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias sous le n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CREDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_ 01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :
Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.
Zone EURO : composée des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

> DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav…) sans limite de montant.
Plan Epargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav…) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.
PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).
Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.
Organismes de Placement Collectif (OPC)[1] : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).
Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.
Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.
Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav…), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que le Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Comment exprimer votre mécontentement ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Département Satisfaction et Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Caisse d'Epargne Département Satisfaction et Relations Clientèle 116 Cours Lafayette - BP. 3276 69404 Lyon Cedex 03	www.caisse-epargne.fr /rhone-alpes[1] Besoin d'aide ? - Réclamation

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne Rhône Alpes vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : reclamation-et-mediation.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

- Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur** de la consommation auprès de la caisse d'Epargne Rhône Alpes pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr[1]	Le médiateur auprès de la FBF : CS 151 - 75422 PARIS Cedex 09

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site https://www.amf-france.org.fr/le-mediateur, rubrique « Saisir le médiateur »	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :
www.caisse-epargne.fr

CAISSE D'EPARGNE
Rhône Alpes

Réf. P00023A - Tarification valable au 1er avril 2026

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes – Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros – Siège social : 116, Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).